

DECISION MUNICIPALE
N° 23-018

1-1

Objet : TRAVAUX D'AMENAGEMENT PAYSAGER DU GROUPE SCOLAIRE PETIT TRAIN -
MARCHE 23-04

- Lot 1 : Voirie - terrassement
- Lot 2 : Serrurerie

Le Maire de TOURNEFEUILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22-4° et L 2122-23,

VU la délibération en date du 17 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de TOURNEFEUILLE a délégué sans aucune réserve à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article réservé et notamment en son 4° concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU l'article L 2123-1 du Code de la commande publique,

VU le règlement intérieur de la commande publique adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 8 juillet 2021,

VU la consultation par procédure adaptée concernant l'objet ci-dessus référencé,

VU le rapport d'analyse des offres

D É C I D E

ARTICLE UN : de retenir l'entreprise LHERM MIDI PYRENEES pour le lot 1 pour un montant de 187 232,00 € HT (soit un montant TTC de 224 678,40 €), de retenir l'entreprise ETS CASTERAS pour le lot 2 pour un montant de 74 100,00 € HT (soit un montant TTC de 88 920,00 €)

ARTICLE DEUX: de signer les actes d'engagements ainsi que les pièces annexes.

Conformément à l'article L 2122-23 du CGCT, il sera rendu compte au Conseil Municipal de la présente décision.

La présente décision sera inscrite au registre des Décisions Municipales.

POUR COPIE CONFORME,

FAIT A TOURNEFEUILLE,
Le 27/02/2023

Le Maire,


Dominique Fouchier

Accusé de réception en préfecture
024-213105370-20230227-DM23-018-A1
Date de télétransmission : 02/03/2023
Date de réception préfecture : 02/03/2023



Accusé de réception en préfecture
031-213105570-20230227-DM23-018-A1
Date de télétransmission : 02/03/2023
Date de réception préfecture : 02/03/2023